



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien au secteur de l'évènementiel - Organisation des mariages

Question écrite n° 37659

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation du secteur de l'évènementiel, et plus particulièrement sur celle des organisateurs de mariages. Pour cette année 2021, les mariages commencent déjà à être reportés ou à être annulés, entraînant des conflits entre les organisateurs et les prestataires et des conséquences économiques lourdes pour les professionnels. En effet, si les aides du fonds de la solidarité permettent de couvrir les charges fixes des sociétés, il ne permet pas de couvrir l'ensemble des acomptes remboursés ou à rembourser. En ce mois de mars 2021, la saison des mariages débute donc dans un contexte tendu avec plus de 55 000 prestataires et 230 000 couples de futurs mariés sans visibilité. Entre juillet et septembre 2020, près de 40 000 fêtes de mariages ont pu s'effectuer. Le Gouvernement n'a pas, à ce jour, donné d'indications sur le cadre sanitaire dans lequel la saison 2021 pourrait se dérouler. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de mettre en place un protocole sanitaire particulier pour cette nouvelle saison. Les professionnels du secteur ont déjà travaillé à un « protocole mariage » et sont prêts à s'adapter face à cette crise. Afin de mettre en application et de valider le protocole sanitaire qu'ils ont élaboré, ces professionnels souhaiteraient que soient réalisés des mariages tests. Elle aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur cette proposition et savoir s'il envisage de rencontrer les acteurs de l'évènementiel pour coconstruire un protocole officiel.

Texte de la réponse

La sécurité des clients et des salariés pendant la crise de la Covid-19 est la priorité absolue du Gouvernement et des acteurs du mariage. C'est pourquoi le Gouvernement a élaboré un protocole permettant une reprise des célébrations compatible avec la protection sanitaire de la population. Ce protocole est disponible sur le site du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37659

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2720

Réponse publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9188